



B0L - VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE

Option : Environnement réglementaire

Personnes effectuant des opérations à caractère non électrique au voisinage de batteries ou de véhicules/engins électriques ou hybrides.



① Formation habitante

1 jour (8h)



12 personnes maximum



Formation intra-entreprise aux dates de votre choix



Formation inter-entreprises près de chez vous

PRÉREQUIS

Comprendre et parler la langue dans laquelle la formation est dispensée

RECYCLAGE

Tous les 3 ans

PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne devant effectuer des opérations à caractère non électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou hybride.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation. Avis d'habilitation remis à l'employeur.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

CELESTRA

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Livret de 72 pages remis à chaque apprenant.

FINANCEMENT

Possibilité de prise en charge par les OPCA et le compte CPF.

INCLUSION ET HANDICAP

Si vous rencontrez des difficultés, merci de nous contacter.

CERTIFICATION AFNOR

RÉFÉRENCIEMENT DATADOCK



Datadock

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le but de cette formation est de permettre à votre personnel non-électricien de travailler en sécurité au voisinage de batteries ou de véhicules/engins électriques ou hybrides. Les apports théoriques et pratiques sont basés sur la norme NFC18-550 de l'UTE.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définir l'étendue des tâches et environnements autorisés.
- Connaître et appliquer la nouvelle norme de 2015 NFC18-550 lors de l'exécution d'opérations non électriques sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique ou d'incendie.
- Effectuer des travaux non électriques sur véhicules/engins en toute sécurité.
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.
- Bien connaître l'environnement réglementaire de la norme, les responsabilités et les attributions de chacun.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La journée est interactive, le formateur crée les conditions où chacun peut s'exprimer et écouter.

La formation présentée en vidéo-projection propose, entre autres, les éléments suivants :

- Interactions de groupe.
- Visionnage de vidéos INRS et débriefing.
- Découverte d'appareillages électriques adaptés au niveau d'habilitation.



INTERVENANT

Formateur spécialisé en risques électriques



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Partie théorique: QCM
 Partie pratique: Évaluation basée sur la NFC 18-510
 ① Taux de réussite 2019 : 99,9%



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail



Centre de formation CELESTRA

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 52939 75

SAS au capital de 2000€

SIRET 820 230 134 00026 - RCS PARIS

33, Rue Lafayette

75009 Paris

Tél: 01.45.49.99.46 / 06.61.44.37.74

www.celestra-formation.fr

Version 2.0 - CELESTRA 2020



B0L - VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE **Option : Environnement réglementaire**

PROGRAMME



PARTIE THÉORIQUE

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ

- Différence de potentiel.
- Intensité-résistance.
- La loi d'Ohm.
- Le courant continu.

ARCHITECTURE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

ANALYSE DES DANGERS PROPRES AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

CONSTITUTION D'UNE BATTERIE

- Type et constitution d'une batterie.
- Réaction chimique, charge et décharge.
- Sensibilisation aux risques électriques d'une batterie.
- Les différents risques d'une batterie.
- Les pictogrammes de sécurité.

DOMAINE D'APPLICATION DE LA NORME NFC 18-550

- Les limites de l'habilitation B0L.
- Les limites de l'habilitation B2XL «Dépannage-remorquage de véhicule électrique et hybride».

LA PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES

- Les moyens de protection contre les contacts directs.
- Les moyens de protection contre les contacts indirects.
- Protection contre les brûlures.
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Réaction en cas d'incendie.

BIEN CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DE LA NORME, LES RESPONSABILITÉS ET LES ATTRIBUTIONS DE CHACUN

- Le code du travail.
- Les opérateurs avertis.
- Les titres d'habilitations.
- Les responsabilités et attributions de chacun selon la norme NFC 18-550 : L'employeur, le chef d'établissement, le chargé d'exploitation et le chargé de réparation (B0L).

PARTIE PRATIQUE

APPLICATION PRATIQUE SUR UNE BATTERIE DE TRACTION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

